

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du

Conseil Municipal du 11 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 Février à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 4 Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle des Fêtes, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul, SAUVAGE Joël, ZOCCALI Claudine, BOITTIAUX Daniel, HOUREZ Pauline, MORTREUX Jean-Marc, KERN Claudine, SANS Patrick, HOUREZ Dominique, BAJEART Christine, NICODEME Hervé, LASSELIN Marie-Jeanne, FLOUQUET Jacqueline, PAQUE Marie-Cécile, SCHERER Murielle, CHOQUET Jean-Pierre, LECOMTE Hugues, FILMOTTE Mathieu, BARBIEUX Julien, BASSEZ Michel, APRILE Corinne, DEPRET Annabelle, LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

DAMIEN Jean-Marc	à	NICODEME Hervé
DUDKOWIAK Claudine	à	LASSELIN Marie-Jeanne
VALIN Jean-Christophe	à	DEPRET Annabelle
PASEK Florent	à	BASSEZ Michel

Secrétaire de séance : NICODEME Hervé

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1- COMMISSIONS MUNICIPALES - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

- 2- RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

DIVERS

- 3- DEPENSES « FETES ET CEREMONIES »
4- CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION
HORIZONTALE
5- SIAVED - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - ENLEVEMENT ET
TRAITEMENT DE DEPOTS SAUVAGES OU ASSIMILES ET/OU AMIANTES

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.

Afin de respecter les règles sanitaires liées à la crise actuelle, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de tenir la réunion en huis clos.

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs remarques quant au Procès-Verbal de la séance du 16 Décembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'Unanimité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- COMMISSIONS MUNICIPALES - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Suite au courrier de Monsieur VALIN, l'Assemblée décide à l'Unanimité :

- de voter à main levée,
- de modifier la constitution des commissions suivantes, comme suit :

↳ Finances, Ressources Humaines, Administration générale

Joël SAUVAGE	Patrick SANS
Claudine ZOCCALI	Dominique HOUREZ
Daniel BOITTIAUX	Mathieu FILMOTTE
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Jean-Marc MORTREUX	Michel BASSEZ
Claudine KERN	

↳ Travaux, Environnement, Sécurité

Daniel BOITTIAUX	Hervé NICODEME
Murielle SCHERER	Jean-Marc DAMIEN
Joël SAUVAGE	Hugues LECOMTE
Jacqueline FLOUQUET	Michel BASSEZ
Patrick SANS	Annabelle DEPRET
Pauline HOUREZ	

↳ Action Sociale, Aînés, Logement

Dominique HOUREZ	Christine BAJEART
Jean-Pierre CHOQUET	Jean-Marc DAMIEN
Claudine KERN	Hervé Nicodème
Claudine DUDKOWIAK	Corinne APRILE
Marie-Jeanne LASSELIN	Florent PASEK
Marie-Cécile PAQUE	

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

2- RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. S'agissant du document sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Dans ce contexte réglementaire, le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour 2021, aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette communale est présenté à l'Assemblée communale.

Monsieur SAUVAGE rappelle notamment le contexte financier local et général et ses conséquences :

Contexte général :

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Fin 2020, avec plus de 1,8 millions de décès et plus de 82 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, l'arrivée des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer cette pandémie.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme ou à la culture demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au T2 suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport, notamment aérien.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 M € (1,3 % de PIB) et à 6,6 M € pour 2021.

Des mesures d'urgence ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 M € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 M €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 M €) et de garanties de l'Etat (327,5 M €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

- Contexte local :
- Stabilité de la DGF et du produit des taxes locales
- Dotation de péréquation stable
- Fonds de concours de la Porte du Hainaut ?
- Travail sur l'optimisation des dépenses de fonctionnement, maîtrise de la masse salariale
- Modernisation des installations de chauffage et de l'éclairage public en vue de réduire les dépenses énergétiques
- Politique d'investissement volontariste, soutenue et adaptée à nos capacités budgétaires
- Une étude cadre de vie et bâtiment qui projette Hérin dans les années 2020-2030

✓ Les Résultats provisoires de l'exercice 2020:

Résultat 2020		
Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations	950 320,56 €	504 324,18 €
Résultat investissement 2020	-445 996,38 €	
Report BP 2019 Compte 001		102 122,34 €
Résultat cumulé	-343 874,04 €	
Reste à réaliser	487 517,79 €	457 942,56 €
Résultat budgétaire	-373 449,27 €	
Fonctionnement		
Réalisations	2 808 030,80 €	3 221 665,79 €
Résultat Fonctionnement 2020		413 634,99 €
Résultat BP 2019		321 576,71 €
Résultat comptable		735 211,70 €
Affectation crédit Investissement		373 449,27 €
Résultat BP 2021 Compte 002		361 762,43 €

✓ Le suivi du fonctionnement

Fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	3 259 685 €	3 298 209 €	3 300 489 €	3 410 901 €	3 221 666 €
Dépenses	2 765 493 €	2 785 712 €	3 045 799 €	3 140 347 €	2 808 031 €
Solde	494 192 €	512 497 €	254 691 €	270 554 €	413 635 €

✓ Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2020 se sont élevées à :

> 2 695 531 € soit 655 € par habitant (682 € en 2019)

Les charges à caractère général se montent à :

- > 755 941 € soit 184 € par habitant (184 € en 2019)
- Les charges de personnel représentaient en 2020 :
- > 57,3 % des dépenses soit 391 € par habitant, 53,1 % en tenant compte des compensations financières (394 € en 2014)
- En 2021, ce poste sera impacté par :
- Revalorisation des carrières du personnel
 - Départ en retraite
 - Comblement de postes
- Nombre d'habitants 2020 : 4113

✓ Les recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement	* estimations
La fiscalité propre	1 360 000 €
les allocations compensatrices	112 700 €
les dotations versées par la Porte du Hainaut	
Attribution de compensation	86 504 €
Dotation de solidarité communautaire	286 000 €
les dotations de l'Etat et du département *	
Dotation Globale de Fonctionnement	670 000 €
Dotation de Solidarité Rurale	55 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	28 000 €
Dotation Equipement Territoires Ruraux	En attente
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	30 000 €
Fonds Péréquation des ressources Intercommunales et communales	83 000 €
Fonds National Garantie Individuelle des Ressources	18 234 €

✓ La dette et l'emprunt

La dette : Au 1^{er} janvier 2021, celle-ci s'élève à 1 920 394 € soit 464 € par habitant (valeur de strate 751 €)

L'annuité en 2021 est de : 220 474 € soit 155 241 € en capital et 65 233 € en intérêts soit 53 € par habitant (valeur de la strate 97 €)

L'emprunt :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2017	214 418 €
2018	220 703 €
2019	220 474 €
2020	220 474 €
2021	220 474 €
2022	220 474 €
2023	220 474 €
2024	220 474 €

✓ L'investissement

L'objectif prioritaire de la commune est de continuer à proposer un service public de qualité à la population, tout en garantissant des finances saines, sans augmenter la pression fiscale, poursuivre la propreté et l'embellissement de la ville , une sécurité de plus en plus performante avec des équipements de vidéoprotection adaptés et des routes et trottoirs sécurisés, des équipements sportifs de haute qualité et des équipements municipaux rénovés .

Une démarche globale d'optimisation des dépenses et des recettes a été amorcée depuis 2015, avec une priorité absolue, favoriser l'investissement.

✓ Les recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA 2021 : 150 000 €

- les subventions possibles :

- Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
- Fonds Départemental Spécifique pour les Equipements Sportifs
- Conseil Régional
- Amendes de police
- Dotation Equipement des Territoires Ruraux
- Dotation Soutien Investissement Local
- Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
- Aide Départementale Villages et Bourgs

✓ Le programme d'investissement 2021 - 2026

En 2021 :

- Poursuite des travaux engagés en 2020 :
 - Maison médicale
- Lancement de la phase 3 de la vidéoprotection
- Parkings Rues Danton et Galibot
- Travaux chauffage salle des fêtes
- Passage de l'éclairage public en LED
- Rénovation des plaques du cimetière

De 2022 à 2026 :

- Travaux à engager et à prioriser sur les bâtiments communaux suite au rapport du diagnostic technique, sanitaire et énergétique de ces bâtiments.

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir débattu, adopte à l'Unanimité la délibération qui prend acte de ce débat.

DIVERS

3- DEPENSES « FETES ET « CEREMONIES »

Suite à la demande de Monsieur le Percepteur de la trésorerie de TRITH-ST-LEGER, l'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité quant au projet de délibération précisant les motifs de dépenses liés aux fêtes et cérémonies réalisées par la municipalité.

**4- CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION
HORIZONTALE**

Le Conseil Départemental par délibération n° DV/2020/370, offre aux communes la reconduction de la prise en charge de l'entretien (repassage) du marquage horizontal sur Route Départementale en agglomération. Afin de prétendre à l'intervention du Département, l'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

**5- SIAVED - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - ENLEVEMENT ET
TRAITEMENT DE DEPOTS SAUVAGES OU ASSIMILES ET/OU AMIANTES**

Il est soumis au Conseil Municipal l'adoption du projet de convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED.

Le Conseil Municipal procède au vote comme suit :

Pour : 22

Abstentions : 5

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- Signature d'un avenant n°2 avec la société ID VERDE - Marché de rénovation/extension et aménagement d'une maison médicale à Hérin ;
- Signature d'un contrat de location/entretien de vêtements pour les agents de la restauration scolaire avec la société SDEZ à WALLERS ;
- Signature d'un avenant n°2 au marché rénovation/extension de la maison médicale avec la société ID VERDE de BOUCHAIN pour la réalisation d'un cheminement pour l'abri local poubelle pour un montant de 2025 euros HT.

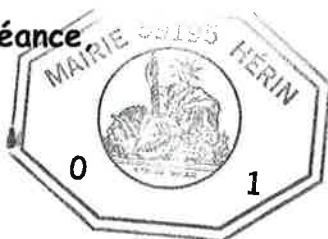
INFORMATIONS DU MAIRE

- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE DE L'EAU - EXERCICE 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Le Secrétaire de séance

Hervé NICODEME



Le Maire,

Jean-Paul COMYN